



Brecé

INFORMATIONS

Janvier 2014



Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : Fermé

Mardi : 9h30 à 12h30 et 14h30 à 16h30

Mercredi : 9h30 à 12h30

Jeudi : 9h30 à 12h30 et 14h30 à 16h30

Vendredi 9h30 à 12h30

Samedi 9h30 à 12h30

Mairie

Rue du bocage - 53120 Brecé

Tél 02.43.08.64.52

E-mail : maibrece@wanadoo.fr

Vous pouvez visionner le diaporama des voeux et le
bulletin municipal ... sur le site de Brecé :

www.brece.com

Vœux du maire

Une nouvelle année est déjà amorcée, avec pour perspective toute proche, une échéance électorale municipale qui engagera l'avenir et les orientations de chacune de nos communes.

2013 a vu la réalisation des travaux à la salle de sports se concrétiser :

- *La rénovation de la salle de sports terminée en février*
- *L'extension avec aménagement de vestiaires sanitaires réceptionnée fin décembre. Ces nouveaux équipements vont être appréciés de tous les sportifs utilisateurs.*
- *Des travaux de voirie, gérés par la C.C.B.M., ont également été réalisés*
- *La rénovation de la mairie est en bonne voie. La salle de conseil pourra recevoir l'organisation des élections les 23 et 30 mars prochains.*

2014 sera une année de transition, avec la fin des chantiers en cours et l'aménagement de la place de la mairie face à la boulangerie. D'autres petits projets pourront s'envisager, en fonction des possibilités financières et des choix de la future municipalité.

J'adresse tous mes remerciements à l'équipe municipale qui m'a secondé pendant ces 6 années, pour son soutien et sa collaboration. Le mandat aura été riche en projets et réalisations, débattus dans un réel esprit constructif et de concertation collective... j'associe à ces remerciements, les membres du C.C.A.S., l'A.D.M.R., les présidents et bénévoles d'associations, ainsi que les personnels communaux qui oeuvrent pour l'intérêt et l'attrait communal.

Une nouvelle équipe municipale va se reconstruire et se proposer à vos suffrages, dans la sérénité, et où chacun des membres engagera sa responsabilité au service de la commune.

La réforme des rythmes scolaires sera l'un des premiers sujets à débattre ... avec pour préoccupation « l'intérêt de l'enfant ».

2013, nous échappe avec son lot de bons et moins bons souvenirs et sans fuir la réalité des événements, espérons des jours prometteurs.

Avec les membres du Conseil Municipal, du C.C.A.S. et le personnel communal, je vous adresse chers Brecéens, à vos familles et à tous ceux qui vous sont proches mes vœux les plus chaleureux ... Vœux de réussite dans vos projets individuels et collectifs... Vœux d'amitié, de tolérance et surtout de santé...

Bonne et heureuse année 2014 à toutes et à tous.

Vœux de bienvenue aux nouveaux Brecéens et résidents étrangers.

SOMMAIRE

	Pages
Vœux du maire	3
Délibérations du conseil municipal et décisions du CCAS 2013	4 à 13
Travaux réalisés et travaux en cours	13 à 14
Etat civil	15
Classement du fleurissement Fêtes et manifestations	16 à 19
Informations communales	19 à 23
Vie associative et informations intercommunales	24 à 35
Informations diverses et pratiques	36 à 38

Décisions du Conseil Municipal de l'année 2013

Création d'un poste d'adjoint technique :

Afin d'envisager le recrutement de l'agent mis à disposition ponctuellement par Valoren, l'assemblée décide de créer un poste d'adjoint technique à temps partiel à raison de 15 heures par semaine.

Maintenance de l'unité de traitement :

Le Conseil municipal retient la proposition de la SAUR pour l'assistance technique au service de l'assainissement de la commune, qui consiste en :

- un forfait d'intervention pour le dépannage des installations, suite aux appels d'alarme de la télésurveillance
- une assistance annuelle d'un technicien station
- une maintenance électronique avec entretien des appareils
- un contrôle réglementaire sécurité
- un hydrocurage préventif sur 300 mètres de réseau par an

Cette prestation est acceptée pour un montant annuel de : **2 004.18 € TTC.**



Subventions aux associations :

Le Conseil Municipal dresse la liste des subventions allouées pour l'année 2013 comme suit :



Associations	Montant attribué
Association BRECE SPORTS - section football	1 600 €
Association BRECE SPORTS - section volley ball	806 €
Association BRECE SPORTS - section V. T. T.	398 €
Comité des fêtes de BRECE	1 473 €
Association Jeanne d'Arc – section musique	190 €
Association FAMILLES RURALES de BRECE - cantine	4 150 €
Association CLUB de l'AMITIE de BRECE	482 €
Société de Chasse de BRECE	379 €
Association A. F. N. BRECE	147 €
A. P. E. L. de BRECE	1 800 €
Brecé entre nature et patrimoine	700 €
Concours des Maisons Fleuries	800 €
Restos du Cœur GORRON (1)	100 €
Association Trait d'Union de Gorron	100 €
Le Secours Catholique de LAVAL	80 €
La Banque Alimentaire de LAVAL	84 €
Mouvement la Croix d'Or LAVAL	40 €
A. P. E. I. de MONTAUDIN	40 €
Association des Paralysés de France LAVAL	72 €
Ligue contre le Cancer – Laval	72 €
Prévention Routière de LAVAL	45 €
Fondation du Patrimoine	52 €
Chambre des Métiers de LAVAL	48 €
U. D. A. F. de LAVAL	80 €
S.P.A. de Laval	50 €
Mayenne Nature Environnement (MNE) de Laval	50 €
France Alzheimer de Laval	72 €
Divers et imprévus (2)	5 000 €
TOTAL	18 910 €

(1) Le conseil municipal accorde un don à l'association des Restos du Cœur de GORRON, sous forme de denrées alimentaires, d'une valeur de 100 €. Ces denrées alimentaires seront prises à la boulangerie de Brecé pour la valeur mentionnée.

(2) Une subvention, représentant le ¼ du coût réel supporté par les familles pour les voyages et sorties organisés sur le temps scolaire, pourra être accordée aux élèves jusqu'à l'année de leur 16^{ème} anniversaire, sans pour autant excéder la somme de 36 € par élève.

Les subventions aux associations seront versées après réception en Mairie des budgets et bilans avec solde des comptes de celles-ci pour la fin du premier semestre 2013. Il est demandé également aux associations de Brecé, lors de leurs manifestations, de faire travailler en priorité les commerçants locaux.

Recensement des zones humides :

Dans le cadre de l'inventaire des zones humides, géré par la communauté de communes du Bocage Mayennais, une commission communale a été constituée, elle se compose de 5 membres. Elle aura pour mission d'accompagner le bureau d'études « Aquascop » en charge du dossier. Le coût de cette étude a été accepté pour un montant de 5 381.92 € HT et est subventionné à hauteur de 80 % par l'Agence de l'eau et le Conseil Général.

Le recensement des zones humides sur le territoire communal et la cartographie réalisée par le bureau d'études Aquascop, présentés lors des 2 réunions publiques des 28 mars et 6 juin 2013, ont été acceptés et validés tels qu'ils ont été présentés.

Avenant marché travaux salle de sports :

Le Conseil municipal accepte l'avenant de l'entreprise Tennis et Sols, relatif au traçage d'aires de jeux supplémentaires à la salle de sports, pour un montant de 710 € HT.

DIVERS :

- Le devis de M. Ludovic BENOIST pour l'étanchéité des fixations des tôles de la charpente de la salle de sports est accepté pour un montant 3 504.28 € TTC.

- Le photocopieur de la mairie a été renouvelé pour un prix de 3 892.98 € TTC. L'ancien copieur a été remis gracieusement à l'école de Brecé.

- Le devis de la SAUR pour la réalisation d'un plan d'ensemble des réseaux d'eaux usées et pluviales (comprenant le relevé GPS, la numérisation des réseaux et des branchements) est accepté pour un montant de 1 166.10 € TTC

- Afin de protéger le sol sportif de la salle de sports lors de diverses manifestations, il est décidé l'acquisition de moquettes pour un montant de 1 700 € TTC.

- En vue d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment de la mairie, un audit a été réalisé par le bureau d'études « NRGYS DOMOTIC » retenu au prix de 6 580 € HT et subventionné à 80 %. La municipalité retient la proposition conseillée : chauffage de type pompe à chaleur air/eau avec VMC simple flux.

- Dans le cadre de la réglementation des diagnostics, mission et vérification vont être réalisés en vue des travaux de la future mairie. Les bureaux d'études suivants sont retenus :

* pour l'amiante : SECURIS au prix de 360 € HT

* mission SPS : SECURIS pour 1 802.76 € HT

* vérification accessibilité handicapés : APAVE pour 520 € HT.

- Le logement rue de la Fontaine sera reloué à partir du 20 avril pour un montant mensuel de 385 €. Celui situé au 5A rue du Bocage sera repris à compter du 15 juin pour 340 € par mois.

Approbation des comptes administratifs 2012 :

Sous la présidence de Madame Martine PICHOT, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs de l'exercice 2011 des budgets commune, assainissement et lotissements dressés par Monsieur Robert GOUSSIN, tels qu'ils sont présentés :

<u>BUDGET COMMUNAL</u>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Report N-1</i>	<i>Résultat cumulé 2012</i>
FONCTIONNEMENT	521 120,87 €	584 963,45 €	63 842,58 €	0,00 €	63 842,58 €
INVESTISSEMENT	512 164,33 €	536 433,69 €	24 269,36 €	-33 718,38	-9 449,02 €

<u>BUDGET ASSAINISSE- MENT</u>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Report N-1</i>	<i>Résultat cumulé 2012</i>
FONCTIONNEMENT	13 958,99 €	20 704,29 €	6 745,30 €	-8 166,79 €	-1 421,49 €
INVESTISSEMENT	24 431,80 €	33 516,32 €	9 084,52 €	0,00 €	9 084,52 €

<u>LOTISSEMENT LA GARE</u>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Report N-1</i>	<i>Résultat cumulé 2012</i>
FONCTIONNEMENT	79 115.13 €	77 114.81 €	-0.32	0.32 €	0 €
INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €	0	0 €

<u>LOTISSEMENT PRE du ROCHER</u>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Report N-1</i>	<i>Résultat cumulé 2012</i>
FONCTIONNEMENT	283 931.23 €	283 944.38 €	13.15 €	106.88 €	119.83 €
INVESTISSEMENT	283 930.73 €	283 930.73 €	0	0	0

Affectation des résultats 2012 :

Budget Communal :

Vu le tableau des résultats de l'exécution 2012 du budget communal, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter la somme de **63 842.58 €** en section d'investissement à l'article 1068.

Budget Assainissement :

Vu le tableau des résultats de l'exécution 2012 du budget assainissement, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter la somme de **1 421.49 €** en section d'investissement à l'article 106.

Vote du taux des 3 taxes :

Considérant les investissements et après étude de « l'Etat de notification des taux d'imposition des trois taxes directes locales », le conseil municipal décide par 14 voix POUR et 1 abstention, d'appliquer pour 2013, une augmentation respective des taux d'imposition de 2 % soit :

*Taxe d'habitation	17.29 %
*Foncier bâti	24.96 %
*Foncier non bâti	41.33 %

Redevance assainissement 2013 :

Le conseil municipal fixe à compter du 1^{er} janvier 2013 la redevance assainissement comme suit :

- * Abonnement annuel de **60 €** par foyer raccordé
- * Le prix au m3 d'eau consommé à **0.75 €**.



Pour rappel, les foyers raccordés au tout à l'égout et possédant un puits se verront facturer un abonnement annuel de 60 € et une consommation forfaitaire sur les bases identiques décidées en 2006, c'est-à-dire :

- Pour un foyer d'1 personne : 30 m³
- Pour un foyer de 2 personnes : 60 m³
- Pour un foyer de 3 personnes : 80 m³
- Pour un foyer de 4 personnes et plus : 100 m³

Vote des budgets primitifs commune, assainissement et lotissements 2013 :

Le Conseil Municipal vote les budgets primitifs 2013 ainsi :



BUDGETS	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
<u>COMMUNE</u>		
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de :	573 181.00 €	1 146 660.47 €
<u>ASSAINISSEMENT</u>		
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de :	33 354.43 €	20 899.39 €
<u>LOTISSEMENT "PRE DU ROCHER"</u>		
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de:		259 820.38 €
Dépenses :	261 325.38 €	
Recettes :	261 364.34 €	

Chantier argent de poche :

L'assemblée décide de verser à l'association Vit'anim de Gorrion, dans le cadre du chantier « argent de poche » afin d'indemniser les emplois, une subvention de 15 € par jour et par jeune soit un montant total de 975 €.

Emprunt salle de sports :

Après consultation de 2 banques, en vue de financer les travaux de la salle de sports, le conseil municipal décide de contracter un emprunt à hauteur de 300 000 € sur 15 ans auprès du Crédit Agricole.

DIVERS :

- Le Maire fait part à l'assemblée de la négligence de certains randonneurs qui jettent des déchets le long de l'itinéraire de randonnée, provoquant des risques aux animaux. Une démarche est en cours, en vue de dédommager le sinistre et de mettre en œuvre une signalétique pour le respect de l'environnement.

Répartition des délégués communautaires 2014 :

Dans la perspective des futures élections municipales et pour tenir compte de la réforme électorale concernant les délégués communautaires, l'assemblée adopte la proposition de la communauté de communes du Bocage Mayennais c'est-à-dire une majoration de 2 délégués communautaires qui porte le conseil de communauté au nombre de 42 élus.

Participation de la commune pour l'éclairage de l'église :

Suite à la suppression des 2 lampadaires fixés sur la bascule publique et rue de la Colmont, 3 nouveaux projecteurs plus économiques vont être installés afin d'illuminer l'église. Le devis s'élève à 4 400 € et la participation de la commune déduction faite de la subvention du SDEGM sera de 3 300 €.

Résultat appel d'offres pour les travaux de la Mairie :

Après analyse des offres par la commission, le Conseil Municipal retient les entreprises suivantes pour les travaux d'aménagement de la Mairie :

Lots	Entreprises	Adresses	Montant HT	Montant TTC
Lot 01 - V.R.D.	Sarl Benoît MAURICE TP	53960 BONCHAMP	20 227,65 €	24 192,27 €
Lot 02 - Maçonnerie	Monsieur Philippe PICHOT	53120 BRECE	63 775,16 €	76 275,09 €
Lot 03 - Charpente Couverture Zinguerie	Sarl LEMARECHAL FRERES	53190 DESERTINES	22 782,44 €	27 247,80 €
Lot 04 - Menuiseries	Sarl Philippe LEDEZERT	53120 GORRON	50 074,40 €	59 888,98 €
Lot 05 Electricité Lot 06 Aération Lot 08 Plomberie	Eurl Bruno TESNIERE	53120 GORRON	38 775,75 €	46 375,80 €
Lot 07 - Chauffage	Monsieur Julien DOUILLET	53120 GORRON	13 988,61 €	16 730,38 €
Lot 09 - Isolation Cloisons Sèches Plâtrerie	Monsieur Francis LETEMPLIER	53300 LE PAS	31 673,89 €	37 881,97 €
Lot 10 - Carrelages	Monsieur Didier MONTEMBAULT	53100 ST GEORGES BUTTA VENT	15 199,77 €	18 178,92 €
Lot 11 - Peintures	Sarl Bruno HEUVELINE	53120 GORRON	16 154,71 €	19 321,03 €
TOTAL			272 652,38 €	326 092,24 €

Redevance d'occupation du domaine public 2012 et 2013 :

La redevance d'occupation du domaine public routier, au titre des années 2012 et 2013, est arrêtée selon le barème suivant :



	En 2012	En 2013
Pour les infrastructures souterraines, par km et par artère	38.68 €	40 €
Pour les infrastructures aériennes, par km et par artère	51.58 €	53.33 €
Pour les autres installations, par m2 au sol	25.79 €	26.66 €

Ce qui génère un produit total de 6 024.99 €.

Indemnité de gardiennage de l'église : Elle est fixée à 80 € pour l'année 2013.

Convention avec la Sté PICOTY :

Dans le cadre de la performance énergétique pour les travaux de la mairie, l'assemblée accepte la convention avec la Sté PICOTY pour l'attribution de subvention d'un montant de 2 871 €.

DIVERS :

- Il est décidé de n'éditer qu'un seul bulletin municipal par an, et qui sera adressé en janvier.
- La commission des chemins se réunira prochainement pour l'aménagement de sécurité rue des sports.
- Une douche à l'italienne est prévue au logement 5A rue du Bocage pour un montant de :2 296.92 € TTC.
- Une visite est programmée au clocher de l'église pour la mise en sécurité de la petite cloche et le remplacement de l'appareil de tintement.

Subvention à l'ADDM 53 :

Le Conseil municipal accorde une subvention de 313.00 € (dont 20 € d'adhésion annuelle) à l'association Mayenne Culture pour ses interventions chorégraphiques qu'elle va réaliser au sein de l'école de Brecé.

Fonds de concours CCBM pour travaux de la Mairie :

L'assemblée sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais pour les travaux de réhabilitation de la Mairie.

Frais de fonctionnement des écoles de Gorrion :

L'assemblée confirme sa participation aux frais de fonctionnement des écoles de Gorrion, pour l'année scolaire 2012/2013 aux tarifs fixés par l'AMF soit 1140 € par élève scolarisé en maternelle et 410 € par élève en primaire. Le montant sera réglé en un versement unique fin 2013.

Pour l'année scolaire 2013/2014, il est convenu de verser un acompte de 50 % en janvier 2014, calculé sur la participation de l'exercice précédent. Le solde sera réglé dès parution du tarif fixé par l'AMF.

Modification des statuts du SDEGM – Transfert de compétences :

Le Conseil municipal accepte la modification des statuts du SDEGM qui lui donne compétence en matière d'installation et d'exploitation de bornes de charge à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables.

En concertation avec le Conseil Général, un maillage de ces bornes va être réparti sur tout le département.

DIVERS :

- Les 2 devis proposés par l'entreprise GOUGEON sont acceptés, l'un pour la mise en sécurité de la petite cloche de l'église pour un montant HT de 2 446 € et l'autre pour le remplacement du battant au montant de 930 € HT.

- Une auto laveuse a été achetée pour l'entretien de la salle de sports au prix de 5 460 € HT, ainsi qu'un nettoyeur vapeur pour la salle polyvalente pour un montant de 2 847 € HT.

- Le Maire informe l'assemblée que le rejointoiement et le remplacement des pavés dans le bourg ont été effectués à la charge du Conseil Général.

- La commission embellissement va se réunir afin d'étudier l'aménagement du haut de la Place de l'Eglise.

Renouvellement de la ligne de trésorerie :

La ligne de trésorerie est renouvelée auprès de la Caisse régionale du crédit agricole, pour un montant de 200 000 €, au taux variable basé sur l'euribor 3 mois moyenné soit 1.923 %, plus une commission d'engagement de 0.70 % l'an.

Reprise des concessions en état d'abandon :

Suite à la procédure de constat d'abandon des concessions notifiée et publiée par procès verbaux en date du 16/10/2009 et 23/09/2013, l'assemblée décide de reprendre toutes les concessions mentionnées sur les procès verbaux du 23 septembre 2013.

Primes de fin d'année :

Une prime de fin d'année est octroyée à chacun des agents de la commune au prorata de leur temps de travail. Le montant net versé à l'ensemble des agents s'élève à 3 715.65 €.

Modification du prix du lot N°4 du lotissement Pré du Rocher :

Compte tenu du modificatif du parcellaire du lotissement, le Conseil Municipal décide de ramener le prix du lot 4 à 18.50 € hors taxes le mètre carré.

DIVERS :

- Dans la perspective de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de 2014, un débat s'est instauré au sein de l'assemblée et il se poursuivra au cours des prochaines séances, en vue de trouver des aménagements adaptés.

- Un revêtement bi-couche sera réalisé sur un chemin d'accès au lotissement de la Douettée, pour un montant de 845 € HT.
- Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2014.

Participation à la création d'un espace découvertes et d'initiatives :

Après présentation et débat sur le projet de création d'une structure « Espaces de découvertes et d'initiatives » (EDI) sur le territoire du Bocage Mayennais, l'assemblée après vote décide de ne pas adhérer au financement de celle-ci. Cependant un élu participera à une réunion d'information.

Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Châtillon :

L'assemblée accepte la participation aux frais de fonctionnement de l'école maternelle publique de Châtillon sur Colmont, pour un élève de Brecé scolarisé en 2012/2013, qui s'élève à la somme de 436.26 €.

Participation aux frais de fonctionnement de l'OGEC de Brecé et renouvellement de la convention :

Le conseil municipal reconduit pour l'année 2014, le forfait annuel à 1 600 € par élève de maternelle et à 990 € par élève du primaire. Ce coût annuel sera versé à l'O.G.E.C. de Brecé, en fonction du nombre d'inscrits à l'école à la rentrée 2013. En conséquence, il renouvelle la convention, dans ces termes, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

Avenant marché de travaux de la Mairie – Lot 3 charpente :

Un avenant est accepté pour un montant de 719.60 € HT au lot charpente pour les travaux de la mairie, il consiste en la pose de tuyau de descente en zinc anthracite, en étanchéité et bouchage de cheminée puis en la création d'un plancher technique au dessus du secrétariat.

Proposition de financement travaux de la Mairie :

En vue de financer les travaux de la mairie, et après consultation des banques, le conseil municipal décide de contracter, auprès du Crédit Agricole, un emprunt de 150 000 € sur 15 ans au taux révisable de 3.64%.

Approbation projet de carte communale de St Mars sur Colmont :

L'assemblée accepte le projet de carte communale de la commune de St Mars sur Colmont tel qu'il est présenté.

Chantier « argent de poche » 2014 :

Le conseil municipal décide de renouveler le dispositif argent de poche pour 2014 à raison de 14 matinées pendant les vacances scolaires d'avril et d'été, avec l'association Vit'anim de Gorron.

Prorogation des conventions de défraiements avec la CCBM :

En l'attente d'une refonte générale des conventions de défraiements qui lient la commune et la communauté de Communes du Bocage Mayennais pour les services qui sont exécutés pour le compte de l'une ou de l'autre, l'assemblée prorogent les dites conventions jusqu'au 31/12/2014.

Renouvellement des tarifs communaux :

Le Conseil Municipal fixe les divers tarifs de locations à compter du 01/01/2014 comme suit :

VAISSELLE (en + de la location des salles)

	<u>Prix fixés</u>	<u>Hors Commune</u>
- Couvert Complet	0.50 € /personne	0.60 €/pers.
- Couvert simple	0.35 € /personne	0.40 €/pers.
- Les couverts (Cuillères, fourchettes, couteaux, petites cuillères) :	0.20 €/personne	0.25 €/pers.
- Verre ou tasse	0.12 € /verre	0.15 €/verre

SALLE POLYVALENTE**Grande salle**

	<u>Prix fixés</u>	<u>Tarif hors Commune</u>	<u>Arrhes</u>
- Vin d'honneur (le samedi)	250 € (<i>verres compris</i>)	290 €	50% du tarif de base
- Vin d'honneur (hors samedi)	100 € (+ 0,12 €/Verre)	115 € (+0.15 €/v.)	50% du tarif de base
- Conférence, théâtre, réunion& divers	75 € (<i>vaisselle non comprise</i>)	90 €	50% du tarif de base
- Loto, concours de cartes	100 € (<i>vaisselle non comprise</i>)	115 €	50% du tarif de base
- Repas, Buffet	280 € (<i>vaisselle non comprise</i>) + 60 € /jour supplémentaire	320 € + 70 €/jour sup.	50% du tarif de base
- Repas mariage	320 € (+ <i>couverts</i>) + 60 € /jour supplémentaire	365 € +70 €/jour sup.	50% du tarif de base

Petite salle (cantine)

- Repas, Buffet	80 € (+ <i>couverts</i>) + 40 € / jour supplémentaire	90 € + 45 €/jour sup.	50% du tarif de base
- Réunion + Vin d'honneur	40 € + 0,12 €/verre	46 € (+0.15 €/v.)	50% du tarif de base

En ce qui concerne la location de la salle polyvalente, priorité est donnée à la location de la grande salle ; la petite salle ne peut donc être réservée que deux mois maximum avant la date d'occupation.

SALLE Du PAVILLON

- Vin d'honneur	25 € (+ 0,12 €/verre)	30 € (+0.15 €/v.)	50% du tarif de base
- Repas, Buffet	45 € (+ <i>couverts</i>) + 22 € /jour supplém.	53 € (+ <i>couverts</i>) + 26 €/ jour sup.	50% du tarif de base
- Séances de formation, ventes, réunion & divers :	20 €		

* Une réduction de 50 % sur le prix de base sera consentie pour toute manifestation organisée par les associations brecéennes ainsi que pour les classes regroupées.

* Pour une association extérieure **et si BRECE inclus** : une réduction de 20 % sera établie sur le prix de base et cette association ne subira pas l'augmentation " **hors commune** ".

* Pour toute association extérieure **à but social** (ayant des membres de la commune) : le tarif communal sera appliqué.

* Les arrhes seront exigées lors de la réservation par tout particulier (associations brecéennes non concernées) ; et seront conservées si désistement dans les 3 mois précédents la date retenue.

NETTOYAGE mal effectué (la mairie étant seule juge)

* Parquet tâché	80 €	* Carrelage	80 €
* Vaisselle	80 €	* Feux ou ensemble cuisine	80 €

LOCATION DE LA SONORISATION

- Sono : **16 €** Pour les associations brecéennes, la sono est mise à disposition gratuitement.



LOCATION DE TABLES ET DE CHAISES

* Chaise	0,20 € / chaise	0.25 € pour les hors commune
* Table	1 € / table	1.25 € " "

COMPOSITION DES COUVERTS**Complet à 0.50 €**

- 2 assiettes plates
- 1 assiette creuse
- 1 assiette à dessert
- 1 tasse
- 1 verre à vin
- 1 verre à eau
- 1 coupe à champagne
- Couverts (*fourchette, couteau, petite et grande cuillères*)
- Couverts à poisson

Simple à 0.35 €

- 1 assiette plate
- 1 assiette à dessert
- 1 tasse
- 1 ou 2 verres au choix
- Couverts (*fourchette, couteau, petite et grande cuillères*)

**LOCATION DE LA SALLE DE SPORTS****Pour un vin d'honneur** (*et uniquement lorsque la personne a loué la salle polyvalente*)

50 € pour les habitants de la commune

60 € pour les personnes extérieures à la commune

Pour les activités sportives :

10 € / heure pour les sports collectifs

2 € / heure / personne pour les sports et activités individuels

Pour les repas :

Les associations communales (uniquement) bénéficieront du tarif et des conditions pratiqués pour la location de la salle polyvalente.

L'assemblée précise que pour les associations de la commune et l'école de Brecé la salle est mise à disposition gratuitement dans le cadre de la pratique sportive.

Tarif des concessions et cavurnes à compter du 1er/01/2014 :

Le conseil Municipal décide de reconduire les tarifs 2013 des concessions et cavurnes au cimetière, soit :

* Concessions et Cavurnes pour 30 ans	84 €
* Concessions et Cavurnes pour 50 ans	120 €

Tarif des régies :

Pour 2014, le tarif droit de place est fixé à 30 € l'emplacement par jour et quel que soit le temps de présence.

Pour la régie photocopies, compte tenu des faibles recettes encaissées, l'assemblée décide de supprimer cette régie au 31/12/2013.

Modalités de rémunération des agents recenseurs

Compte tenu que le recensement de la population de Brecé a lieu en 2014, deux agents recenseurs vont être recrutés pour effectuer cette tâche et ils seront rémunérés sur la base de 6.80 € par logement recensé.

Convention de prestations de service avec le Centre de Gestion

L'assemblée décide de passer une convention de prestations de service avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne pour l'emploi de personnel de remplacement au secrétariat de mairie.

Convention avec le Conseil Général pour une assistance technique en assainissement :

Le conseil municipal renouvelle, pour une durée de 5 ans, la convention avec le conseil général pour l'assistance à la gestion des équipements d'assainissement collectif.

DIVERS :

- Un devis est accepté pour l'achat de panneaux signalétique, directionnel et de nom de rues pour un montant de 1 585 € HT.
- Des panneaux de signalétique et de respect de la nature seront installés sur l'itinéraire de randonnée du « Saut au Loup » pour un montant de 1 285.72 € HT.
- L'aménagement de sécurité de la Place de l'église est en attente d'études par les services techniques de la CCBM.

Décisions de CCAS

Approbation du compte administratif 2012

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur Robert GOUSSIN, tel qu'il est présenté ci-dessous :

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	report N-1	résultat cumulé 2012
FONCTIONNEMENT	2 545,28 €	3 227,82 €	682,54 €	912,74 €	1 595,28 €
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Budget primitif 2013

Les membres de la commission votent le budget primitif 2013 comme suit :

Section de fonctionnement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de : **4 130 €**

Section d'investissement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de : **49.50 €**

Le Repas du CCAS

80 personnes ont assisté au repas du CCAS qui a eu lieu le 22 septembre 2013, dans une ambiance chaleureuse.

Le repas a été servi par les membres du CCAS, du conseil municipal et leur conjoint.



Travaux réalisés

Travaux de la salle de sports (rénovation et extension)

La partie rénovation de la salle s'est terminée courant février 2013 et la création de vestiaires est achevée depuis le 17 décembre dernier. Le coût de l'ensemble du chantier s'élève à :

Dépenses	HT	Recettes	
Travaux de rénovation	226 092.29 €		
Etude de sol Ginger	3 170.00 €	Subvention Conseil Général	12 240.00 €
Mission de vérification de la solidité de la charpente Socotec	6 578.00 €		
Renforcement de la charpente	29 500.00 €	Réserve parlementaire	20 000.00 €
Contrôle technique Socotec	2 200.00 €	Subvention Conseil Régional (CTU)	52 500.00 €
Mission SPS Sécuris	1 455.24 €	Subvention CCBM	6 000.00 €
Honoraires M.O.	17 635.20 €	Subvention Etat (DETR)	2 771.00 €
Travaux d'extension (vestiaires)	168 716.41 €	Emprunt	300 000.00 €
Contrôle technique Socotec	2 600.00 €	Autofinancement	80 279.40 €
Mission SPS Sécuris	1 309.72 €		
Etude géotechnique Fondasol	1 645.00 €		
Honoraires M.O.	12 888.54 €		
TOTAL	473 790.40 €		473 790.40 €

Travaux en cours

Réhabilitation de la Mairie :

Les travaux de rénovation de la mairie sont bien engagés, le planning étant jusque là respecté. Nous pourrons organiser les élections du 23 et 30 mars dans la salle de conseil, mais le réaménagement n'est envisagé que pour le début du 2ème trimestre 2014. Une étude est en cours afin de créer un stationnement réglementé face à la boulangerie ainsi que l'accès pour les personnes à mobilité réduite vers la mairie.



Entretien des chemins

Géré par la Communauté de Communes du Bocage Mayennais, les dépenses de voirie 2013 sont réparties comme suit :

Type de travaux	Coût TTC
Enduits : CR Domaine d'Isle, Gesberdière d'Isle, la Logerie, la Mochonnière, la Vallée, Vauhubert	16 504.00 €
Curage des fossés : CV de la Bannetière, CR de la Gesberdière aux Hirondeaux,	3 848.00 €
Rechargement : VC 128 de la Bannetière, CR de la Niègerie	6 188.00 €
PATA	5 633.67 €
TOTAL	32 173.67 €

ETAT CIVIL 2013

Naissances



BILLET Maëline née le 22 novembre « La Biottrais »
 BOULET Nolan né le 27 janvier « La Vieuville »
 CHESNEL Ines née le 30 janvier « Nancé »
 DOUDET BENOIT Evan né le 13 août « 18 rue du Lavoir »
 HENRY Tahyna née le 5 février « Vauhubert »
 LEQUART Emmie née le 9 août « La Barrière du Bois du Breil »
 LETEMPLIER Laly née le 29 mai « 10 rue du Rocher »
 LE HIR Yaëlle née le 2 janvier « L'Auvois »
 MEZIERES Arthur né le 21 août « Le Gué »



Mariage

FLUCHAIRE Frédéric
 & DEBUSSCHÈRE Karine le 10 août « La Cruchère »



Décès, Transcriptions & inhumations

DEGRAIN Suzanne épouse BACHIMONT—le 6 décembre 1 lot. de la Douettée
 GUÉRIN Jean— le 9 avril Maison de retraite – Gorrion
 HATTE Sylvie — le 21 juillet « 5 rue de la Colmont »
 HUARD Constant-le 17 octobre « Les Petits Champs »
 LAIGLE Gisèle épouse POIRIER— le 12 mars « 1 lot les pins »
 LAUNAY Camille veuve PREL— le 12 juillet Maison de retraite – Gorrion
 LECENDRIER Jean— le 27 octobre « La Mariais »
 LEVY Frédéric— le 16 mai « l'Ecluse »
 LOCHU Yvonne— le 13 avril Chartres
 MARQUER Edouard - le 4 septembre « Le Moulin Neuf »
 MARTIN Thierry — 14 juin « 4 lot. la Main Gantée »
 PECCATTE Marcel— le 30 juin Maison de retraite – Gorrion
 PERRET René-le 17 mars 3 Rue de la Colmont
 ROCHE Paul— le 12 août Laval

Classement du Fleurissement 2013



1ère catégorie - Maison avec jardin très visible de la rue

- | | | | |
|----|----------|--------------------|------------------------------|
| 1- | M. | FOUCOUIN Fernand | 24 lotissement les Pins |
| 2- | M et Mme | LÉON Rémi | 7 lotissement les Pins |
| 3- | M et Mme | QUINTON Emile | 4 rue de la Gare |
| 4- | M et Mme | DUVAL Guy | 3 Rue de la Gare |
| 5- | M et Mme | BEAUCHEF Dominique | 3 Lotissement des Tilleuls |
| 5- | Mme | JUBIN Jacqueline | 8 lotissement de la Douettée |

Prix d'encouragement (par ordre alphabétique)

- | | | |
|----------|--------------------|------------------------------|
| M et Mme | DALIGAULT Marcel | 7 Lotissement la Main Gantée |
| M et Mme | GENEVÉE | 6 Lotissement des Tilleuls |
| M et Mme | GESLIN Gilbert | 14 lotissement les Pins |
| M et Mme | HAMEAU Pascal | 4 Lotissement des Tilleuls |
| Mme | HEUVELINNE Monique | 1 rue du Bocage |
| M et Mme | JUBIN Marcel | 9 lotissement les Pins |
| M et Mme | LEFIZELIER Louis | 4 rue du Domaine |
| M et Mme | LEPETIT Bernard | 8 Lotissement la Main Gantée |
| M et Mme | LEFOULON Emmanuel | 27 Lotissement les Pins |
| M et Mme | MARTIN Gilbert | 10 rue de la Gare |
| M | MEGUERDITCHIAN | 8 rue des Sports |
| M | VAUGEOIS Michel | 26 lotissement les Pins |

2ème catégorie - Décor floral sur la voie publique - fenêtres et murs

- | | | | |
|----|-----|----------------|----------------------|
| 1- | Mme | PERRET Lucette | 13 rue de la Colmont |
|----|-----|----------------|----------------------|

Prix d'encouragement (par ordre alphabétique)

- | | | |
|----------|------------------------------|------------------|
| M et Mme | ERNAULT Michel | 10 rue du Bocage |
| M. | STAHN Thierry et Mle DELILLE | Rue du Lavoir |

3ème catégorie - Balcon et terrasses, cours jardinets

- | | | | |
|----|----------|------------------|-------------------------|
| 1- | M et Mme | DAGUIER Claude | 20 lotissement les Pins |
| 2- | M et Mme | GESLAND Constant | 4 rue des Dames |
| 3- | M et Mme | PÉAN Clément | 3 lotissement les pins |

Prix d'encouragement (par ordre alphabétique)

- | | | |
|-----|-----------------|------------------------------|
| Mme | ALLAIN Denise | 4 rue des Sports |
| Mme | HAMON Léa | 2 Lotissement des Jardins |
| Mme | ROCHER Lucienne | 3 lotissement de la Douettée |

5ème Catégorie - Fermes et Maisons fleuries en campagne

Fermes fleuries

- | | | | |
|----|---|-----------------|--------------|
| 1- | M | POIRIER Patrick | La Vieuville |
|----|---|-----------------|--------------|

Maisons fleuries

- | | | | |
|----|----------|-----------------|-----------------|
| 1- | M et Mme | LOCHU Michel | la Maison Neuve |
| 2- | M et Mme | TESNIERE Claude | l'Oliverais |



Avis du Comité Départemental du Tourisme sur le fleurissement communal

Le jury départemental de présélection des villes et villages fleuris a visité notre commune courant juillet et a observé la pertinence des aménagements en cours ou futurs, particulièrement :

- la plantation de géraniums vivaces autour du calvaire et du dépositoire funéraire
- Très beau lotissement à l'arrière de la mairie
- Mélange intéressant dans la jardinière du parking route de Châtillon
- Plantations intéressantes parking du Domaine et cimetière
- Très belle coulée verte (site paysager)

Piste de progrès

Le jury nous invite à :

- agrandir la structure végétale sur le parking route de Châtillon et place de l'église lors des futurs aménagements
- mettre en place un plan de gestion de l'espace communal en y intégrant le mode d'entretien mais aussi le choix des végétaux et le renouvellement des arbres
- le paillage des massifs et jardinières n'est pas assez épais pour être efficace, les densifier avec du broyat de taille

Inscriptions au fleurissement :

Les personnes intéressées par le concours des maisons et fermes fleuries en campagne devront s'inscrire avant le 1er juillet 2014 en mairie.

Vente d'oranges



L'Association des infirmes moteurs cérébraux de la Mayenne vous présente ses meilleurs vœux pour 2014 et remercie tous les bénévoles qui ont participé à « l'opération oranges » le samedi 30 novembre 2013, ainsi que les généreux donateurs. La vente a rapporté la somme de 572.20 €, les fonds ainsi récoltés sont exclusivement utilisés pour les infirmes de la Mayenne

Distinctions honorifiques

Médaille du travail :

Vermeil (30 ans)

- M. HERBLIN Alain

La Vieuville

Argent (20 ans)

- M. GANDANGER Joël

12 rue de la Gare



Avec nos félicitations.

Recensement de la population 2014

Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées tous les 5 ans, le dernier recensement pour Brecé a eu lieu en 2009.

Melle Séverine CHAUSSIS et Mme Nathalie LERICHOMME ont été recrutées en tant qu'agents recenseurs, elle seront assistées par le secrétariat de mairie qui assure la coordination.

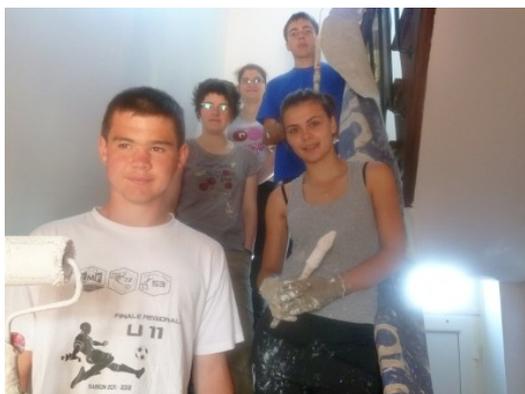
Cette collecte d'information confidentielle, comme la loi l'exige, se déroulera du 16 janvier au 15 février 2014. Nous vous demandons de réserver un bon accueil à ces deux agents.



Mouvement administratif à la Mairie

Laëtitia NICOLAS, notre secrétaire, a l'heureuse idée d'agrandir sa famille... nous lui adressons nos meilleurs vœux, ainsi qu'à sa petite famille. Un agent à temps partiel a été recruté, Melle Séverine CHAUSSIS de « la Gesberdière » à Brecé, a qui nous souhaitons la bienvenue. Elle assurera le remplacement de Laëtitia pendant la période de son congé maternité.

L'action argent de poche :



Encadrés par les animatrices de l'association Vit'anim, cinq jeunes de Brecé ont pendant 14 jours réalisé des travaux de nettoyage, de réhabilitation et de peintures d'un logement ... le travail fourni, a remis en valeur ce locatif et on peut féliciter ces jeunes pour leur bonne volonté et la bonne intégration dans le travail.

Fêtes et Manifestations



- **Vendredi 24 janvier 2014** : Soirée théâtre organisée par Brecé Sports Foot
- **Dimanche 26 janvier 2014** : Pot au Feu organisé par Familles Rurales
- **Mercredi 12 février 2014** : Concours de belote organisé par l'Amicale des Aînés Ruraux
- **Dimanche 23 février 2014** : Poule au pot organisée par le Comité des Fêtes de Brecé
- **Dimanche 9 mars 2014** : Marché du terroir organisé par Familles Rurales
- **Samedi 29 mars 2014** : Repas dansant organisé par Brecé-Sports football
- **Dimanche 6 avril 2014** : Repas spectacle organisé par l'A.P.E.L. de Brecé
- **Samedi 26 avril 2014** : Portes ouvertes à l'école Notre Dame de Pontmain
- **Mercredi 14 mai 2014** : Concours de belote organisé par l'Amicale des Aînés Ruraux
- **Dimanche 18 mai 2013** : Fête communale
- **Dimanche 25 mai 2014** : 15ème édition de la Rando de la Colmont par Brecé-sports VTT



- **Dimanche 15 juin 2014** : Méchoui organisé par Brecé-Sports Foot et Volley
- **Samedi 28 juin 2014** : Concours de pétanque organisé par le comité des Fêtes de Brecé
- **Lundi 14 juillet 2014** : Repas des AFN de Brecé
- **Samedi 9 août 2014** : Concours de pétanque organisé par la société de chasse de Brecé
- **Dimanche 7 septembre 2014** : Repas des Aînés
- **Samedi 30 septembre 2014** : Comice Agricole cantonal organisé sur la commune de Gorron
- **Samedi 30 et dimanche 31 août 2014** : Terre en fête organisée par les J.A. de la Mayenne à Gorron
- **Samedi 20 et dimanche 21 septembre 2014** : Journées du Patrimoine
- **Samedi 29 novembre 2014** : Soirée Moules-Frites organisée par l'AAPPMA de Brecé-Gorron
- **Samedi 6 décembre 2014** : Soirée dansante organisée par le Comité des fêtes de Lesbois



École Notre Dame de Pontmain

École sous contrat d'association avec l'Etat
suivant les programmes de l'Education Nationale.

Effectifs et renseignements pratiques :

Effectifs : maternelle-CP : 19 élèves

CE-CM : 17 élèves

Horaires : 9h-12h et 13h30-16h45

Garderie : 7h30-8h45 et 17h-18h (horaires flexibles selon les besoins des familles)

Cantine : gérée par Familles Rurales

Adresse : 10 rue des sports - Brecé Tél. 02 43 08 61 03

inscriptions dès 2 ans, toute l'année, possibilité de faire sa première rentrée après chaque période de vacances.

Equipe éducative :

Directrice-enseignante CE-CM : Séverine Gourdelier

Enseignante maternelle-CP : Amélie Gandais

ASEM : Aurélie Robin et Magalie Lepauvre

Enseignante spécialisée : Laurence Leray



Un accueil bienveillant

Les priorités de l'école :

- accueil du jeune enfant dans de petits groupes pour une meilleure pédagogie
- bienveillance de l'équipe éducative
- plaisir, confiance en soi et autonomie
- respect du rythme de chaque enfant dans ses apprentissages



L'école accueille tous les enfants, quelque soit les croyances et confessions des familles. Les enseignantes proposent la catéchèse à ceux qui le souhaitent. Cette heure de catéchèse est incluse dans les horaires de classe.

Retour sur l'année 2013 :

► repas spectacle

Dans une ambiance chaleureuse et conviviale, les enfants vous ont fait revivre diverses scènes d'autrefois : l'école, la lessive, les travaux des champs, les veillées et un mariage.



► Voyage à PARIS

visite de la Tour Eiffel, la Géode, la cité des sciences et du Stade de France !



Projet d'année 2013-2014 : Voir le monde à travers les murs

Projet éducatif : ouvrir les yeux, rendre curieux, mieux connaître pour mieux comprendre

Des actions variées seront menées tout au long de l'année :

- projet danse : Création chorégraphique à partir des diverses origines des élèves : Angleterre, Espagne, Philippines, Maroc. Partenariat avec Mayenne Culture et Laëtitia Davy, danseuse professionnelle



- Projet arts-visuels : « Faites le mur ! » :

Création d'une fresque murale pour décorer le mur rénové bénévolement par M Pichot, merci à lui et ses employés

- Découverte du monde :

anglais : Aborder la langue et la culture anglaise au travers de chants, histoires, atelier dégustation, photo

autres cultures : des voyageurs témoignent de leur découverte, de leur séjour (Tahiti, Guinée)



La classe en dehors de l'école

culture artistique :

cinéma (Gorron) – exposition (Centre d'art contemporain à Pontmain)
spectacle vivant (Gorron)
spectacle de danse (Mayenne)

Aimer lire :

bibliothèque de Pontmain

Education sportive :

rencontres sportives (secteur de Gorron)
piscine (Gorron)
rencontre de danse inter-classe (Mayenne)

Ecrire : correspondre avec des enfants de Guinée

Citoyenneté :

► après-midi intergénérationnel avec le club des aînés

► candidature et élection des CMI au CIJ (Conseil Inter-communal des Jeunes) du Bassin de Vie de Gorron.

Gustin Lepelletier et Léa Genevée sont élus à Brecé
Cassandra Legave, scolarisée à Brecé, est élue à Colombiers du Plessis.



Des bénévoles s'investissent au service de l'école

OGEC

Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques

A quoi sert l'OGEC ?

L'OGEC assure les dépenses liées à l'établissement

- matérielles (eau, électricité, entretien des bâtiments, chauffage, téléphone...)
- du personnel (rémunération des ASEM, indemnité de direction)
- pédagogiques (matériel, livres, fournitures scolaires...)

Qui assure le financement de l'OGEC ?

- la commune apporte une aide financière conséquente (école sous contrat d'association avec l'Etat)
- chaque famille participe (tarif dégressif selon le nombre d'enfants : 12€/mois pour le 1^{er} enfant, 9€/mois pour le 2^{ème} enfant, 6€/ mois pour le 3^{ème} enfant)
- les recettes de la garderie : 0,76€ par garde d'une heure, par enfant

Les membres de l'OGEC :

- présidente : Stéphanie Barbé
- Vice-présidente : Sophie Guyard
- trésorière : Fabienne Thouvenin

APEL

Association des Parents d'Elèves des écoles Libres

Ses missions :

- accueillir les nouvelles familles
- animer la vie de l'école (repas-spectacle, marché aux plantes...)

Ses actions :

- offrir à chaque classe du matériel pédagogique en fin d'année
- participation au financement des voyages scolaires
- partenariat étroit avec l'OGEC

Les membres de l'APEL :

- présidente : Lydia Goullier
- vice-président : Ismaël Rousseau
- trésorière : Nathalie Richard
- secrétaire : Valérie Lepelletier

A vos agendas

repas-spectacle : dimanche 6 avril 2014 (midi)
portes ouvertes : samedi 26 avril 2014 (10h-12h)

Les actions concrètes de l'OGEC et de l'APEL pour un meilleur accueil des enfants

Avril 2013 :

L'APEL vous a proposé son marché aux plantes lors des portes ouvertes.

Mai 2013 :

L'APEL a permis que tous les enfants puissent découvrir Paris, en participant financièrement au voyage scolaire.



photo prise au premier étage de la Tour Eiffel

Juin 2013 :

L'APEL a organisé le repas-spectacle et un lâcher de ballon.



Juillet-Août 2013 :

Rénovation totale d'une classe comprenant le changement de deux fenêtres, l'isolation, des peintures, l'électricité, la plomberie, la fabrication d'une bibliothèque et d'un meuble multifonctionnel.



Vie associative



SAISON 2013/2014

43 licenciés
3 équipes adultes
2 équipes minimes
4 pupilles ou poussins



Saison 1982/1983 à saison 2012/2013 : 30 ans.

C'est dans une ambiance très chaleureuse et familiale, que joueurs et joueuses, anciens licenciés et sympathisants se sont retrouvés le 4 mai dernier pour fêter le 30^{ème} anniversaire de la section volley-ball de BRECE SPORTS. Le rendez-vous était donné à la salle des sports fraîchement refaite : une occasion toute particulière pour découvrir la rénovation dans un contexte non sportif.

Près de 400 convives ont répondu présents à l'invitation - 9 joueuses sur 11 de l'équipe de la première heure.

Conviés dès 18 h 30, les convives ont pu plonger dans la vie du club de ces 30 années au travers de l'exposition photos, de montages vidéo. Chaque ancien licencié aura pu retrouver sa première licence signée au sein du club. Chacun était, par ailleurs convié à répondre à un quizz sur la vie du club et à procéder au vote du meilleur dessin, suite au concours organisé par l'association.

Ce fût inévitablement un temps de rétrospectives avec la présentation des faits marquants et des activités de ces 30 années par la Présidente actuelle. Citons brièvement

- Les tournois locaux qui se sont succédés, voyant leur nombre de participants augmenter d'année en année.
- La participation à l'organisation des 8 meetings aériens de 1982 à 1994 avec la section football, qui laissent d'inoubliables souvenirs communs.
- Les rendez-vous annuels des méchouis, organisés conjointement avec la section football, rassemblant de 380 à 460 convives.
- La participation aux jeux FICEP à Linz en Autriche de Corentin FORET

En 30 ans, BRECE SPORTS volley a enregistré 1407 licences, a connu 313 volleyeurs et volleyeuses de 9 à 53 ans.

Le Maire Robert GOUSSIN, évoqua en synthétisant quelques souvenirs personnels et partagés ... d'abord sportifs : la création de cette section Volley par la présidente fondatrice Catherine GESLAND, puis l'évolution des infrastructures sportives : le terrain en surface synthétique, la salle de sports inaugurée en 1989.

Cette salle aujourd'hui rénovée et isolée, engendre une nouvelle jeunesse à cette section volley, qui, dans la solidarité et la convivialité est repartie pour un nouveau cap avec des horizons lointains. Qu'ils gagnent, qu'ils perdent les joueurs du volley s'applaudissent à chaque point marqué, tels ont été en terme de conclusion les propos du Maire.

Puis la Présidente a remercié très chaleureusement tous les acteurs de BRECE SPORTS qui ont œuvré pour l'association : la Présidente fondatrice, **Catherine GESLAND**, le président de football de l'époque, **Robert GOUSSIN** en accueillant la nouvelle section au sein de BRECE SPORTS. **Francis PETIT**, Instituteur et directeur de l'école primaire mettant à disposition terrain, poteaux et filet. **Constant GESLAND**, Maire de l'époque pour la réalisation du terrain extérieur. **Marie Odile GOUSSIN**, et **Maryvonne BARBE**, chevilles ouvrières dans la préparation et l'organisation des divers repas, des méchouis, des 8 meetings aériens. **Les partenaires et sponsors** qui au cours des 30 ans, ont manifesté leur soutien en finançant notamment des maillots, **les membres du conseil d'administration** qui ont œuvré pour la bonne marche du club.

Remerciements aussi à toute **l'équipe d'encadrement** au fil de ces 30 ans qui assure les déplacements des jeunes, qui coachent et encouragent et qui sont aussi reflets de l'ambiance du Club et de son évolution.

Après avoir rassemblés les acteurs du club, tous ont pu souffler symboliquement les bougies du 30^è-^{me} anniversaire, sur le gâteau géant confectionné par quelques licenciés volontaires et apporter sur scène par la Présidente fondatrice et par les 2 plus jeunes licenciées actuelles du club Elora et Eva. Au cours de la soirée dansante, « un lâcher de ballons » permettait de poursuivre l'animation.

Une délicate odeur de galettes et crêpes régnait dans la salle de BRECE ; il s'y mêlait également une chaleureuse ambiance de retrouvailles autour de souvenirs et d'anecdotes.

30 ans de volley, c'est 30 ans de passes, de manchettes, de smatches mais aussi d'échanges, de rencontres, de partage et de convivialité.

La chanson personnalisée, concoctée par les membres de la section reprenait :

BRECE SPORTS, ça vaut vraiment de l'or...

Depuis 30 ans, le club est né

S'il est solide, tout le monde a bien œuvré

Les préparatifs de cette soirée ont été marqués par une mobilisation remarquable des membres de l'association qui ont fait équipe ; **Et cette équipe ... elle vaut beaucoup plus que de l'or ! Paroles de Présidente**



BRECÉ SPORTS FOOT



Brecé Sports Football compte 85 licenciés, 2 arbitres, 10 dirigeants, 34 joueurs seniors et 39 jeunes.

Deux équipes seniors jouent en championnat et des jeunes dans toutes les catégories.



Le club pour maintenir ses effectifs recherche toujours de nouveaux licenciés, notamment des jeunes.

Tél. : J-P JOHAN au 06 20 27 38 18 ou J-C BARRÉ au 06 11 29 30 82

Dates à retenir :

- Vendredi 24 janvier 2014 : Soirée théâtre « Recherche femme désespérément » avec la troupe les Baladins Javronnais
- Samedi 29 mars 2014 : Soirée Potée Auvergnate du Club
- Dimanche 15 juin 2014 : Méchoui

Bonne année à toutes et à tous.

***Le président,
J-P JOHAN***

BRECÉ SPORTS VTT

Le 26 mai 2013 Brecé Sports VTT organisait une étape du 17ème tour de la Mayenne en VTT. C'était la 14ème édition à Brecé. Même si la participation était un peu moindre que les années précédentes pas moins de 350 vététistes et plus de 30 randonneurs ont apprécié la parfaite organisation et découverts la richesse paysagère et touristique de l'itinéraire du « Saut au Loup », tout en se mesurant à l'aspect sportif et technique du circuit.

A cette occasion Serge HAVARD, président pendant 13 saisons de la section VTT, a passé le témoin à Florian COUTARD... Nous lui adressons nos félicitations pour son action au sein du club pendant ces 13 années et notamment la mise en place et l'organisation d'une étape du tour de la Mayenne le 4ème dimanche de mai de chaque année ... tout comme nous adressons nos encouragements et notre soutien à Florian Coutard, le nouveau président, ainsi qu'à toute l'équipe qui l'entoure.



Informations Intercommunales



VIT'ANIM - Association intercommunale

Avenue Charles de Gaulle 53120 Gorron

☎ 02.43.08.11.68

E-mail : vit_anim@wanadoo.fr

Site : <http://assovitanim.e-monsite.com>

VIT'ANIM est avant tout une association intercommunale pilotée par un Conseil d'Administration. Cette association permet aux jeunes d'être acteur sur le territoire. Deux animatrices se chargent ensuite d'aider à la mise en place des actions avec les jeunes.

LA JEUNESSE

Les années passent, les enfants ne se ressemblent pas, la vie change et l'accompagnement des jeunes aussi...

L'année 2013 s'est déroulée sous une dynamique différente :

Les jeunes étaient plus disponibles durant les périodes de vacances, ils ont pu participer à des sorties de tous styles comme :

- Patinoire sur Rennes, discothèque à Moulay, piscine à Fougères, shopping à Rennes et à Fougères, laser game à Laval, foot en salle, match de foot à Rennes, équitation à Passais, bowling à Fougères, skate pack au Mans, parc de loisirs,...

6 camps, 47 jeunes sont partis sur le secteur de la Vendée : entre copains et copines, ils avaient construit leur projet de vacances 2 à 3 mois avant le vrai départ. Les jeunes étant très engagés dans l'organisation globale, les camps se sont déroulés sous une bonne ambiance.

Des ateliers sur le secteur ont vu le jour comme la cuisine, la création de bracelets shamballa, de capteurs de rêves, d'initiation au cirque, loto, atelier maquillage et crêpes,

Actions pour financer les projets : Les jeunes se sont investis pour réduire le coût de leur activité, ils ont pour cela : participer à l'emballage de cadeaux lors de Noël, organiser une Bourse aux vêtements, une bourse aux jouets.



Pour s'inscrire, il est possible de prendre sa cotisation à tout moment de l'année, (cotisation annuelle de **2€ par an**, valable de septembre à septembre) et de fournir des renseignements sur votre enfant (vaccins, attestation d'assurance, photo,...).

L'association Vit'Anim permet aux jeunes de concrétiser rapidement leurs projets et ainsi les amener à donner leurs avis, à être acteurs, à prendre des responsabilités,...
N'hésitez pas à aller voir sur le site les informations !



<http://assovitanim.e-monsite.com>.

Renseignements complémentaires au 02.43.08.11.68.

LA LUDOTHEQUE

Avec aujourd'hui plus de 500 jeux de 1 à 107 ans, les animatrices accueillent les différents publics avenue Charles de Gaulle à Gorron.

2 salles peuvent être utilisées par les familles, les copains ou les copines. Les animatrices peuvent expliquer les règles de jeux afin de passer un bon moment autour d'une table ou encore emprunter des jeux pour vivre chez soi de bons instants.

En 2013 le service ludothèque a permis à des structures ou associations d'emprunter des

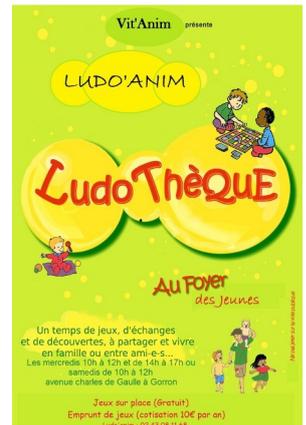
jeux, de venir jouer sur place avec un public ou encore de déplacer les jeux et les animatrices vers les services.

Un grand merci aux associations et services qui nous font confiance :
IME de Montaudin, la médiathèque, L'ESAT de Gorrion, l'APEI d'Ambrières, le CAP Gorrionnais, l'association Loisirs de l'EHPAD de Gorrion, l'école maternelle public de Gorrion, l'école de Levaré -Carelles, la Mairie de Chantrigné, le centre d'animation de Fougerolles / Landivy, l'école de Oisseau, Les Gribouilles, ...

Merci également aux familles et aux mamies qui prennent un peu de temps pour jouer...

Le service profite de manifestations afin de faire jouer le public.

Exemples : au marché du terroir à Brecé, à la braderie de Gorrion, au marché de Noël à Gorrion, aux Jardins de Renaudies,...



Renseignements complémentaires au 02.43.08.11.68.

LE DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Succès,

Engagement important des communes

Implication des jeunes de 16 à 18 ans.

Au total sur 2013 : 50 matinées de chantiers se sont déroulées avec une proposition et des travaux différents, enrichissants.

De très beaux projets de remise en valeur ou rénovation sur l'ensemble des communes du bassin de vie de Gorrion.

Ceci a permis aux jeunes de découvrir le travail, l'apprentissage de techniques différentes, le travail en équipe, le respect des équipements communaux, ...

35 jeunes différents ont participé aux matinées de chantier "argent de poche".

Le dispositif est reconduit pour 2014 et de nombreux projets de rénovations verront le jour (voir affiche ci-jointe).

Renseignements complémentaires au 02.43.08.11.68.



CONSEIL INTERCOMMUNAL DE JEUNES

L'année passée a permis la mise en place de 2 projets qui se sont concrétisés :

Commission : Sécurité - Environnement - Solidarité

- **Vérifier les panneaux de signalisation**

Les jeunes élus se sont rendus sur les différentes communes afin de vérifier l'état de la signalisation. Ils ont ensuite écrit un courrier adressé à Messieurs Les Maires afin d'expliquer avec des plans où étaient situés les panneaux défectueux (abimés, sales ou cassés).

Commission : Loisirs - Culture - Sport - Communication

- **Créer le jeu à l'intérieur du labyrinthe de maïs à Colombiers du Plessis**

Les jeunes ont travaillé sur le projet afin de s'adresser à une famille et ainsi créer le jeu à l'intérieur du champ de maïs. 5 niveaux (d'âges) différents et un parcours agrémenté de 15 questions basées sur 5 thèmes en rapport avec le code de la route. 1 mois avant la fermeture du jardin des Renaudies les jeunes avaient récupéré 1015 bulletins de participation.



Nous félicitons les jeunes élus le 9 novembre dernier :

Melle Paturel Maxence représentant les communes de Carelles et Levaré

M. Derouet Ilona représentant la commune de Gorron

Melle Genevée Léa représentant la commune de Brecé

M. Perron Teddy représentant la commune d'Hercé

Melle Chenu Noémie représentant les communes de Lesbois, St Aubin F. Louvain et Vieuvy.

Melle Lavaud Inés pour 2 ans et Melle Legave Cassandra pour 1 an représentant la commune de Colombiers



Renseignements complémentaires au 02.43.08.11.68.



Communauté de Communes du Bocage Mayennais Service Déchet

LES CONTENEURS « RELAIS »

Victime de la mode, il arrive que les placards débordent... les textiles finissent à la poubelle. Pourquoi ne pas leur offrir une seconde chance.

74 200 tonnes de textiles en fin de vie sont collectés et triés pour être valorisés (réemploi ou recyclage).

Quelques conseils pour préserver la qualité des textiles que vous donnez :

- Ne pas déposer les textiles en vrac ou dans des cartons mais dans **des sacs bien fermés** (50 litres maximum) afin qu'ils rentrent dans le bac de chargement
- Donner des vêtements propres et non mouillés, les textiles souillés (peintures, graisses, solvants ...) ne peuvent être recyclés
- Séparer les textiles des chaussures et de la maroquinerie
- Lier les chaussures par paire



Des sacs pour les conteneurs relais sont à votre disposition en mairie.

Le Recyclage des textiles Métisse®. c'est quoi ?

Conçu à partir de vêtements majoritairement en coton, le Métisse® est une gamme d'isolation thermique et acoustique pour le bâtiment qui a été lancée par « le Relais » en 2007. Une fois triés selon leurs matières, les textiles non ré-employables en l'état sont défibrés puis transformés pour constituer des laines d'isolation performantes et de haute qualité.



Réduisez vos déchets et faites des économies !!

En adoptant des gestes simples, un habitant de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais peut facilement réduire le poids de sa poubelle de 149 kg par habitant et par an.

Quels gestes adopter ?

- **Je bois de l'eau du robinet** : c'est plus économique que l'eau minérale et sans emballage. Elle coûte 100 à 300 fois moins chère que l'eau en bouteille. Petite astuce : Le goût du chlore peut-être supprimé en versant au préalable l'eau dans une carafe, il s'évapore au contact de l'air.
- **J'utilise les cabas réutilisables** plutôt que les sacs plastiques : **-1.5Kg/an**
- **Je composte mes déchets de cuisine et de jardin** : **-90 Kg/an**
- **Je favorise le réemploi de mes textiles usagés** en faisant un don à des associations comme Le Relais : **-2.5kg/an**
- **J'achète des produits pauvres en emballage** en choisissant des produits en grand conditionnement, vendu à la coupe, des écorecharges... : **- 30kg/an**
- **J'évite les produits jetables** ou à usage unique (lingettes, gobelets plastiques, ...) : **-7Kg/an**
- **J'appose un autocollant « Stop Pub » sur ma boîte aux lettres** : **- 14 kg/an**
- **Je limite ma consommation de papier** en imprimant que les documents nécessaires et surtout en recto-verso : **-3kg/an**



- **J'utilise des piles rechargeables** plutôt que des piles traditionnelles.
- **Je répare mes biens d'équipement.** Cela permet d'allonger la durée de vie de votre appareil et évite d'en acheter un neuf : **-1kg/an**

Recyclez vos déchets de jardin en pratiquant le paillage... ...c'est simple et plein d'avantages !!

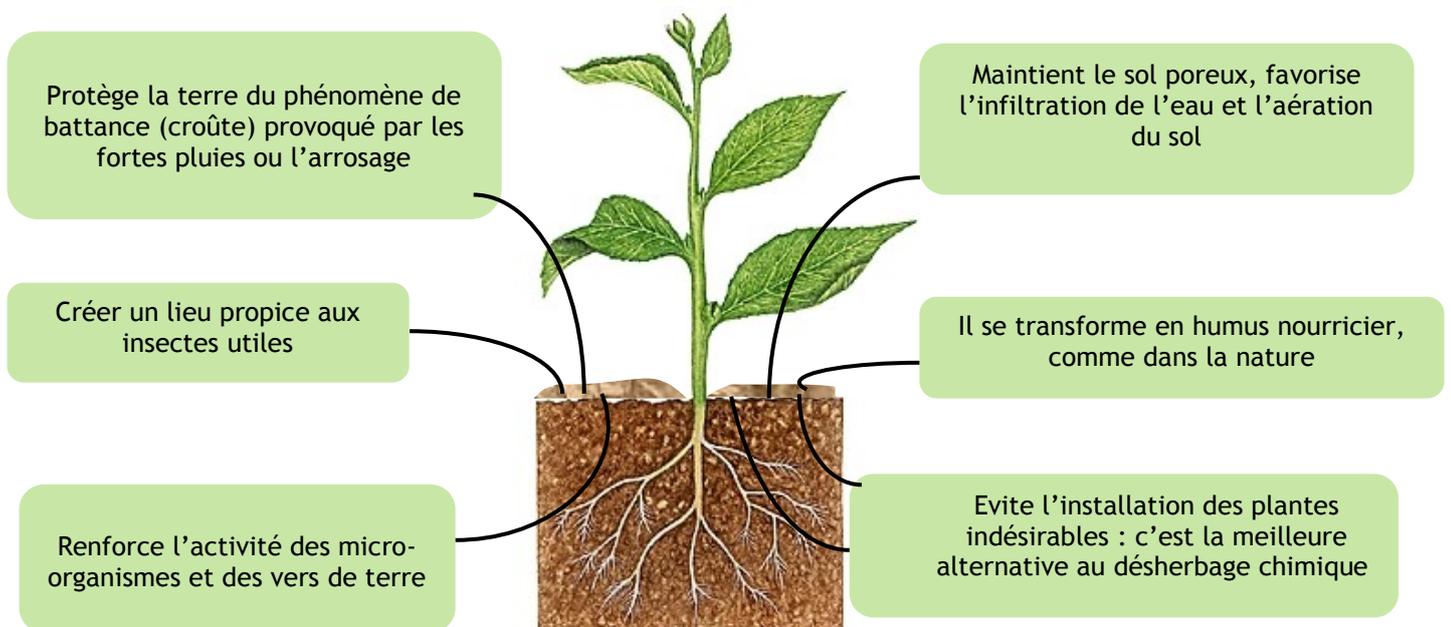
Le paillage est une technique qui consiste à **recouvrir le sol de débris végétaux pour le nourrir et le protéger**. Ces matériaux sont déposés au pied des plantes.

Avant d'acheter les paillis du commerce, commencez par **valoriser les déchets verts gratuits de votre jardin** : tontes de gazon séchées, feuilles mortes, branches et brandilles broyées, fougères...

Comment mettre en place un paillage ?

- Enlevez toutes les herbes indésirables en place (racines comprises)
- Bêchez la terre pour la décompacter sans la retourner
- Ajouter du compost en surface
- Pailler aussitôt après la plantation
- Étalez bien le paillis en couche homogène et bien régulière

Quels sont les avantages du paillis ?



Quels déchets végétaux utiliser ?

- Tonte de pelouse humide en couche de 3 cm maximum, sèche jusqu'à 8-10 cm
- Feuilles mortes
- Tiges sèches de fleurs
- Branches broyées
- Branches taillées et broyées de thuyas et de cyprès



1 heure à pailler = 10 heures d'entretien de jardin de gagné !

Composter mes déchets verts et de cuisine, c'est facile et économique !!

Pourquoi ?



Je limite mes déplacements à la déchèterie,
Je produis un fertilisant 100 % naturel et totalement gratuit,
Je réduis le poids de ma poubelle et la sort moins souvent.

Comment composter chez soi ?

En tas

Dépôts des déchets organiques directement sur le sol.

En composteur

Bac en bois, en plastique ou autre, permettant de contenir des déchets organiques.

4 règles d'or à adopter :

J'installe mon composteur dans un endroit mi-ensoleillé, mi-ombragé à l'abri du vent,
Je varie entre les déchets humides (*épluchures*) et secs (*feuilles mortes*) pour obtenir un bon équilibre,
Je mélange à chaque apport,
Je surveille l'humidité, le mélange ne doit être ni trop sec ni trop détrempé.

Quels déchets puis-je mettre dans mon composteur ?

Restes de cuisine

épluchures de fruits et de légumes, restes de repas, coquilles d'œufs, filtres et marc de café, sachets de thé, ...

Déchets de maison

essuie-tout et serviettes en papier, papier journal, carton, ...

Résidus de jardin

tontes de gazon, feuilles mortes, fanes de légumes, ...

Astuce : Les tontes de gazon en trop grande quantité dans un composteur **se décomposent mal**. Le plus simple est de les utiliser en paillage de 2 à 3 cm dans le potager et/ou dans les massifs.
En plus cela m'apporte de nombreux avantages : limite les arrosages, évite le désherbage, évite le phénomène de battance...

Bon à savoir : La communauté de communes vous propose un composteur avec son bio-seau* à 20 €.

Ils sont à retirer à la maison des services à Ambrières-les-Vallées ou à la Maison du Bocage à Gorrion. Plus d'informations au 02 43 08 12 71.

* seuu qui permet de stocker chez vous les déchets de cuisines avant de les déposer dans le composteur.

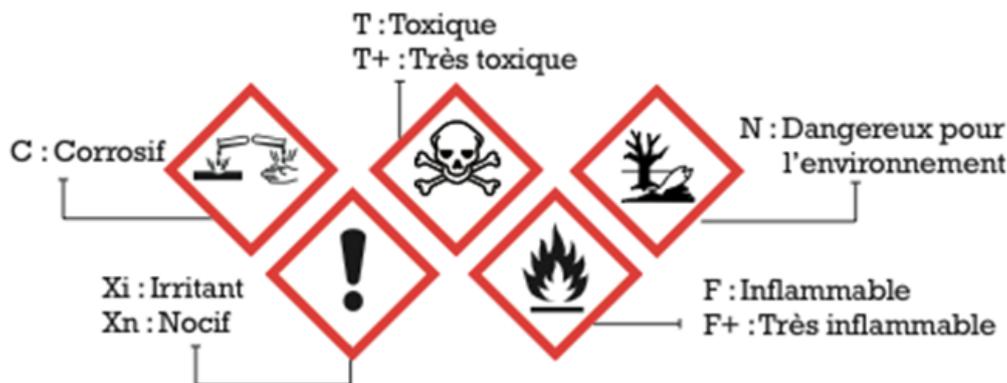


LES DÉCHETS DANGEREUX

Bricolage, jardinage... chaque jour, nous utilisons des produits et objets contenant des substances nocives (piles, résidus de peinture, produits phytosanitaires, solvants...). Mais ils ont un **impact** certain sur **la santé**, (*risque d'intoxication par ingestion, inhalation...*), **l'environnement** (*pollution de l'atmosphère et de l'eau...*) et **le porte-monnaie**.

Comment les reconnaître ?

Les produits dangereux sont facilement identifiables grâce aux symboles apposés sur l'emballage.



Où les jeter ?

□ A la déchèterie :

- o les piles et accumulateurs usagés,
- o les lampes, les ampoules basses consommations et les néons,
- o les résidus de peintures,
- o les huiles de vidange,
- o les produits phytosanitaires,
- o les vernis, colles et acides,
- o les déchets électriques (*téléphone portable, téléviseur, ordinateur, réfrigérateur...*)

□ A la pharmacie : les médicaments

☒

Comment réduire ses déchets dangereux pour préserver sa santé ?

1. Lors de l'achat d'un produit dangereux, **n'achetez que la quantité** dont vous avez **réellement besoin**
2. Pensez aux produits disposant de **l'écolabel européen** ou de la **marque NF Environnement**. Ils sont plus respectueux de l'environnement.



3. Avant l'utilisation, lisez le mode d'emploi et **respecter les dosages préconisés**.
4. Préférez des appareils sans piles ou **utilisez des piles rechargeables**.
5. **Jardinez au naturel** (*désherbage manuel, paillage, compostage*) et bannissez de votre jardin les produits phytosanitaires (*herbicides...*)

☒



Récupération des objets en bon état en déchèterie



Depuis le 24 juillet 2009, la Communauté de Communes du Bocage Mayennais a mis en place **dans chaque déchèterie** des conteneurs afin que les habitants puissent y déposer **des objets (meubles, jouets, ...)** en bon état.

Ces objets sont collectés périodiquement par l'**association Emmaüs 53**.

Quelle démarche à suivre ?

1. Mettez de côté vos objets en bon état pour votre prochaine visite à la déchèterie.
2. Présentez-vous au gardien qui vous conseillera sur les objets acceptés.

Quels objets déposer ?

Vous pouvez déposer les objets ci-dessous **en bon état et en état de fonctionnement** :



Communauté de Communes du Bocage Mayennais
Service aux Personnes

COLLECTE DE MÉMOIRES

Le Service aux Personnes de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais a mis en place un projet qui consiste à transmettre et à conserver notre patrimoine oral.

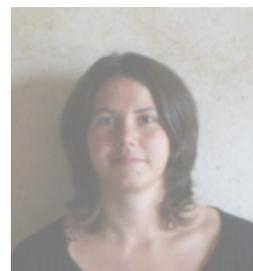
Les objectifs de ce projet sont de :

- Collecter les souvenirs de nos aînés ;
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées ;
- Favoriser les liens intergénérationnels ;
- Permettre aux aînés de se valoriser et de valoriser leurs savoirs ;
- Travailler en partenariat avec les différents services de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais, les associations, les écoles et les établissements accueillant les personnes âgées de notre secteur.

Sous la forme d'un entretien, je recueillerai vos souvenirs, histoires et anecdotes. Grâce à cette démarche, vous contribuerez à l'enrichissement et à la transmission de la mémoire de votre territoire. Si vous souhaitez apporter un témoignage sur votre vécu, contactez :

Mme DESECHALLIERS Lucie

au 02.43.08.16.11 ou par mail lucieboisgontier@cc-bocagemayennais.fr



La taupe

La taupe, comme les hérissons et les musaraignes, est un insectivore, d'une quinzaine de centimètres de long et pèse environ 150 grammes. Ses pattes en forme de pelle lui permettent de construire ses galeries pour étendre ses réseaux de chasse, afin de trouver des vers de terre pour s'alimenter. Bien que sa vue soit atrophiée, elle dispose d'un odorat et d'un toucher très développés. En dehors des activités de reproduction au printemps, puis d'élevage des jeunes, c'est une espèce très solitaire. Elle consomme principalement des vers de terre (90 %), le reste se composant d'insectes divers. Sa ration quotidienne est de 40 à 50 grammes. Nous pouvons la trouver dans les bois, prairies, parcs et jardins. Son territoire moyen s'étend jusqu'à 400 m². Les dégâts liés à sa présence sont nombreux. En zone agricole : terre des semis retournée, sectionnement des racines



Dépôt de pastilles de PH3 dans les taupinières et les galeries empruntées par les taupes à l'aide d'une canne spécifique



Mise en place d'un piège type pince dans une galerie

des plantes, perte en herbe, souillure du fourrage, usure rapide du matériel de fauche. Et sur les terrains sportifs et pelouse des particuliers : inesthétisme, découverture des pierres, sectionnement des racines. De par son statut réglementé d'Organisme Nuisible (arrêté ministériel du 31/07/2000), des **luttés collectives** au printemps et à l'automne peuvent se mettre en place à l'aide d'un arrêté municipal et d'une organisation de la FDGDON de la Mayenne : inscription en mars et en septembre. Différents moyens de régulation existent, selon le site et l'infestation : moyen chimique tel que le dépôt de pastilles, qui libèrent un gaz toxique (PH3), ou moyen alternatif mécanique tel que le piégeage.

Les différentes activités de la FDGDON de la Mayenne

Outre la lutte contre les **taupes**, la FDGDON de la Mayenne propose de méthodes de régulation contre divers Organismes Nuisibles et Ravageurs. Afin de répondre aux attentes de tous, ces méthodes sont variées et alternatives.

Pour les **chenilles défoliatrices urticantes**, il est possible d'effectuer un échenillage mécanique des cocons, de placer des écopièges (piège ceinturant le tronc et permettant de récupérer les processions de chenilles) et d'asperger un bioinsecticide lors de luttés collectives, à l'automne pour les pins : les inscriptions se font dès septembre.

Pour les **rongeurs aquatiques nuisibles**, la méthode chimique anciennement utilisée n'est plus autorisée. Ainsi, depuis 2006, le piégeage s'est mis en place.

Il en est de même pour les **corvidés**, aucune molécule n'est autorisée, seuls l'effarouchement et la régulation (piégeage/tir) sont effectués. Diverses méthodes pour protéger les cultures existent : sonores, visuelles, fixes ou ponctuelles (canon à gaz, pistolet d'alarme, ballon, cerf-volant, ...). La FDGDON de la Mayenne se tient à disposition pour plus d'informations.

En 2013, la FDGDON 53 poursuit également les expertises de nid de **frelon asiatique** et conseille sur les techniques de lutte. Un bilan annuel sera transmis dès 2014 lors de son assemblée générale.

Autres activités méconnues : les plantes envahissantes et dommageables à la Santé, telles que l'**Ambroisie**, la **Berce du Caucase** et la **Stramoine (Datura)**. La FDGDON de la Mayenne informe et forme à la reconnaissance et aux impacts de ces plantes.

D'autres missions sont également effectuées, plus d'informations sur notre site www.fdgdon53.fr et pour toutes questions : contactez le GDON de votre commune ou la FDGDON de la Mayenne !



Berce du Caucase (escabeau 3 marches à gauche)

Informations réglementaires

L'Arrêté Préfectoral du 13/08/2013 indique que dans les secteurs où la présence de la Loutre et du Castor d'Europe est avérée (bassin de l'Aron, rivière de l'Oudon et rivière la Mayenne), l'usage des pièges de catégorie 2 et 5 est interdit sur les abords des cours d'eau et bras morts, marais, canaux, plans d'eau et étangs, jusqu'à la distance de 200 mètres de la rive.

FDGDON 53 - 17 Bd des Manouvriers 53810 CHANGE - 02 43 56 12 40 - accueil@fdgdon53.fr

Informations diverses



Association les motards ont du cœur 53

Actions pour la santé, par des motards bénévoles

Le Dimanche 11 mai 2014 nous allons effectuer notre 14ème opération « Les Motards ont du cœur 53 », toujours dans le souci du bien être des autres. Notre but premier étant de récolter des promesses de futurs donneurs de sang, d'organes et de moelle osseuse, pour des besoins toujours grandissants.

Il faut savoir que :

- moins de 4% des gens bien portant donnent leur sang,
- le nombre de malades en attente d'une greffe d'organes ou de moëlle osseuse augmentent chaque année.
- pour une greffe de moelle osseuse, il y a seulement 1 chance sur 1 000 000 de trouver un donneur compatible avec le malade.

Nous avons la chance que des motards sensibilisés (1680 en 2013) s'engagent bénévolement dans cette opération, afin d'attirer l'attention de notre engagement de militants et l'absolue nécessité du don de soi.

Plusieurs milliers de bénévoles s'engagent avec nous tous les ans.

Plus de 200 communes dans le département de la Mayenne nous accueillent avec une enveloppe contenant des promesses, sans oublier les petits gestes de sympathie au moment de notre passage. Un grand Merci pour ces gestes qui nous touchent et que les motards apprécient.

*Vous pouvez déposer vos dons à la mairie ou lors du passage des motards le **dimanche 11 mai 2014**.*

LA FIBRE OPTIQUE

En réponse à nos demandes, le Conseil Général envisage d'installer un équipement de montée en débit sur notre commune.

La mise en place d'armoire NRA MED (pour Nœud de Raccordement d'Abonnés pour Montée En Débit) avec liaison fibre optique entre Gorrion et Brecé sera nécessaire.

En fonction de la proximité de l'armoire, les débits ADSL seront améliorés. Par contre le délai de réalisation est de 45 semaines.

« Terre en Fête »

La 32ème édition de terre en fête aura lieu **les samedi 30 et dimanche 31 août 2014 sur la commune de Gorrion** où les Jeunes Agriculteurs auront à cœur de promouvoir le dynamisme agricole et agroalimentaire du département.

Cette fête aura un caractère professionnel avec la présence d'organisations professionnelles agricoles, les finales départementale et régionale de labour, l'exposition et démonstration de matériel agricole ...

Des activités et animations qui concernent un public plus large, sont également prévues : Moiss Batt, cross, pôle animal et végétal, animations pour les enfants...



Petite Annonce

Des portes, lampadaires et radiateurs de récupération
sont à vendre à tarif réduit.

S'adresser à la mairie ou à Alain BOITTIN

Informations pratiques

Permanences au Relais des services publics à Gorrion : Tél. 02 43 30 10 58

	1 ^{ère} semaine du mois	2 ^{ème} semaine du mois	3 ^{ème} semaine du mois	4 ^{ème} semaine du mois
LUNDI	Mission Locale 53 9h – 17h00 sur RdV	Mission Locale 53 9h – 17h00 sur RdV	Mission Locale 53 9h – 17h00 sur RdV	Mission Locale 53 9h – 17h00 sur RdV
MARDI			Conciliateur de Justice 9h – 12h sur RdV	
MERCREDI	MSA 9h – 12h	MSA 9h – 12h	MSA 9h – 12h	MSA 9h – 12h
JEUDI	CRAM service social 9h – 12h sur Rdv	CRAM service social 9h – 12h sur Rdv	CRAM service social 9h – 12h sur Rdv	CRAM service social 9h – 12h sur Rdv

Horaires de la déchèterie de Gorrion

 02 43 08 06 30	Horaires d'hiver (1 ^{er} novembre au 30 janvier)	Horaires d'été (1 ^{er} février au 31 octobre)
Lundi	14h—17h30	14 h—18h
Mercredi	14h—17h30	14 h—18h
Vendredi	14h—17h30	14 h—18h
Samedi	10h—12h 14h—17h30	10h—12h 14h—18h00

*Pour rappel, le ramassage des ordures ménagères dans le bourg a lieu toutes les semaines le vendredi matin, les habitants doivent sortir leur bac le jeudi soir.
En campagne, celui-ci a lieu le mercredi.*

Perspective d'évolution de la collecte des ordures ménagères

Au cours de sa dernière réunion la commission « ordures ménagères » de la communauté de communes du bocage Mayennais a proposé la mise en place d'un changement de mode de collecte des ordures.

L'objectif étant d'anticiper et d'optimiser les coûts de collecte afin de contenir les tarifs de la redevance. Suite à une étude en collaboration avec le prestataire et au regard des résultats des marchés de collecte dans le département, le coût d'enlèvement des ordures ménagères passerait de 50 € à 104 € la tonne en 2017.

Une expérimentation va être testée sur 5 communes du Bocage Mayennais (Fougerolles, Désertines, Vieuvy, St Aubin et Lesbois). Elle consiste en la mise en place des conteneurs semi enterrés (1 pour 100 habitants) à proximité des bornes sélectives, c'est-à-dire en zone agglomérée ... ce qui engendre la suppression des points de collecte en campagne et peut-être le porte à porte dans les bourgs ou agglomérations. Cette solution envisagée aurait pour principal avantage d'optimiser les frais de collecte, l'hygiène mais également de diminuer les nuisances visuelles et olfactives etc...

La gestion des déchets serait facilitée par la mise en place d'un point regroupant le dépôt des ordures ménagères et des emballages recyclables. L'expérimentation des 5 communes nous aidera à envisager la bonne démarche.

Balayage mécanique 1er semestre 2014

Circuit du bourg (2 passages /mois)	Circuit des lotissements
Jeudis 9 janvier et 23 janvier	Jeudi 16 janvier
Jeudis 6 février et 20 février	Jeudi 13 février
Jeudis 13 mars et 27 mars	Jeudi 20 mars
Jeudi 10 avril et vendredi 25 avril	Jeudi 17 avril
Vendredi 9 mai et jeudi 22 mai	Jeudi 15 mai
Vendredi 13 juin et jeudi 26 juin	Jeudi 19 juin
Jeudis 10 juillet et 24 juillet	Vendredi 18 juillet
Jeudis 7 août et 21 août	Jeudi 14 août
Jeudis 11 septembre et 25 septembre	Jeudi 18 septembre
Jeudis 9 octobre et 23 octobre	Jeudi 16 octobre
Jeudis 6 novembre et 20 novembre	Jeudi 14 Novembre
Jeudi 11 décembre et vendredi 26 décembre	Jeudi 18 décembre

Le balayage mécanique est effectué par l'entreprise Brangeon et pour que celui-ci soit efficace il est conseillé aux automobilistes de ne pas stationner sur les trottoirs et voies les jours de passage.

HORAIRES DE LA MÉDIATHÈQUE DE GORRON

www.netvibes.com/mediatheque.gorron

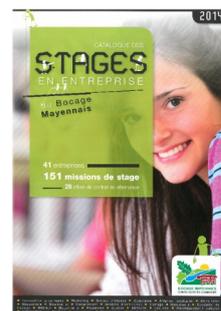


Lundi	Fermé	16h - 18h
Mardi	10h - 12h	16h - 19h
Mercredi	10h - 12h	14h - 18h
Vendredi	Fermé	15h - 18h
Samedi	9h30 - 12h30	Fermé

Catalogue des stages

Les élus et dirigeants d'entreprises du Bocage Mayennais mettent à votre disposition ce nouveau catalogue de stages. Dans ce document figure 151 offres de stage et 28 propositions de contrat en alternance et aussi une meilleure idée des opportunités professionnelles qui vous sont offertes sur le territoire.

Il est disponible en mairie et à l'accueil de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais.



Les peintures représentant les paysages Brecéens ont été découvertes sur des toiles enroulées lors du déménagement de la mairie. Elles datent de 1974 et on recherche l'auteur M. MAHÉRAULT.

Toiles



de
Peintre
Mahérault
(1974)

Toiles



de
Peintre
Mahérault
(1974)